



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le sous-préfet d'Annecy**

Le 30 octobre 2023

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2023-1132  
modifiant l'arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2023-1115 du 27 octobre 2023  
fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale partielle intégrale de la  
commune de Rumilly

VU les dispositions du code électoral,

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de Monsieur David-Anthony Delavoët, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie et sous-préfet d'Annecy ;

VU l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2023-0976 du 27 septembre 2023 portant convocation des électeurs de la commune de Rumilly et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** La liste Unis pour Rumilly est modifiée comme suit :

en position 27, lire M. MENELOT Eric  
au lieu de M. MENELOT Patrick,

**Article 2 :** Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy et Monsieur le maire de Rumilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les emplacements d'affichage administratif de la commune.

Le sous-préfet

  
David-Anthony DELAVOËT

